Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20261102-2026-11-10-BF
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SÉANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme ANGLES Bénédicte, M. AUGEREAU Jean-Daniel, M. BOIZARD Adrien, Mme CHETITAH Jennifer, M. de MATTEÏS Alexandre, M. DELOIRE Jérôme, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GOICHON Adeline, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HAMON Catherine, Mme LEROUX Jennifer, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Nicole, Mme MERCIER SAVIDAN Marina, M. MOREAU Alain, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, M. PAGE Romaric, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PISCIONE Patrick, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEININGER Émeline, Mme STRAQUADANIO Stéphanie, M. TARDIF Benoît, M. TREMAS Sébastien, Mme TUSSEAU Doriane.

Étaient excusés :
Mme GOICHON Adeline a donné procuration à Mme MERCIER SAVIDAN Marina ;
Mme NOIROT Muriel a donné procuration à Mme PAQUEREAU Amélie ;
M. TARDIF Benoît a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne.

Étaient absents :
M. MAURIER Jérôme, excusé.

Secrétaire de séance : Mme SORET-LENEUTRE Valérie

Nombre de conseillers en exercice…… 29
Nombre de conseillers présents…… 25
Nombre de suffrages exprimés…… 28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2026-11-10 / Budget Principal – Décisions modificatives

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Plusieurs modifications sont proposées pour ajuster le budget principal sur l'année 2026.

- En **section de fonctionnement**, partie **recettes**, ajout de **22 000 €** :

Chapitre 70	+ 10 000 €	• Ajustement de la refacturation des charges d'électricité au locataire du camping (dernière année) • Ajustement des redevances d'occupation du domaine public

Chapitre 73	+ 10 000 €	• Ajustement des recettes de fiscalité locale : - Taxes foncières et Fonds de Péréquation Intercommunal moindres - Taxes additionnelles sur les droits de mutation et fiscalité des paris hippiques plus importantes
Chapitre 74	- 28 000 €	• Hausse des dotations de l'État (27k€) • Baisse des compensations de l'État pour l'abattement de la taxe foncière sur les établissements industriels (-58k€)
Chapitre 75	+ 30 000 €	• Remboursement lié à des sinistres (camping notamment, 8k€) • Remboursement pour rachat de trimestres de retraites complémentaires pour les élus (14k€)
TOTAL	**+ 22 000 €**	

- En **section de fonctionnement**, partie **dépenses**, répartition de ces **22 000 €** :

Chapitre 011	+108 000 €	• Rajout des crédits du paiement des charges de l'Hôtel de Ville (double année 2025 & 2026, 40k€) • Hausse des travaux d'entretien du bâti, notamment les salles associatives et le parc privé (en externalisation comme en régie, 70 k€)) • Transfert des charges liées à la chaufferie bois du chapitre 65 (16k€) • Baisse de diverses provisions non-utilisées (-22k€)
Chapitre 014	+ 25 000 €	• Rééquilibrage de la charge financière du service communication entre la Ville et la CCVHA
Chapitre 023	- 100 000 €	• Baisse du transfert en section d'investissement
Chapitre 65	- 11 000 €	• Hausse des cotisations élus (rachat de trimestres, 24k€) • Hausse des réparations éclairage public (7k€) • Transfert des charges liées à la chaufferie bois au chapitre 011 (-16k€) • Baisse de diverses provisions non-utilisées (-25k€)
TOTAL	**+ 22 000 €**	

- En **section d'investissement**, partie **recettes**, baisse de **113 000 €** :

Chapitre 021	- 100 000 €	• Baisse du transfert de la section de fonctionnement
Chapitre 10	- 50 000 €	• Baisse des prévisions du FCTVA
Op. Voirie	+ 7 000 €	• Ajout de la subvention pour la pose des abris vélos
Op Exten-ST	+ 30 000 €	• Ajustement du montant de la DETR pour l'extension et la rénovation des services techniques
TOTAL	**- 113 000 €**	

- En **section d'investissement**, partie **dépenses**, répartition de cette baisse de **-113 000 €** :

Chapitre 27 Hors opération	- 150 000 €	• Suppression de l'avance au budget Hauts du Courgeon (-200k€) • Mise en place d'une avance au budget Grande Chaussée (50k€)
Op Batcom	- 12 500 €	• Reprise sur provisions, et une partie des travaux réalisés en fonctionnement en entretien des bâtiments
Op Matériel	- 35 000 €	• Reprise sur provisions

Op Urbanisme	+ 21 500 €	• Acquisition terrains dans emplacement réservé • Publication et enquête publique procédure DUP
Op Voirie	+ 67 000 €	• Effacement des réseaux de la rue du Comte d'Andigné (40k€) • Étude de maitrise d'œuvre – aménagement des extérieurs du complexe sportif Mérignac (30k€)
Op Eglise AND	- 4 000 €	• Ajustement des crédits de fin d'étude
TOTAL	**- 113 000 €**	

Ouï le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°2 proposée pour le budget principal,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 02 novembre 2026.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

La secrétaire de séance,
Valérie SORET-LENEUTRE

Signé électroniquement par : Etienne GLEMOT
Date de signature : 04/11/2026
Qualité : MAIRE DU LION D'ANGERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :